

# FOOT SAVOIE

Bulletin Officiel N°666

Du 3 avril 2024



## District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX

Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81

Email : [district@savoie.fff.fr](mailto:district@savoie.fff.fr)

Site : <http://savoie.fff.fr>



### Demande de médailles de District de Savoie



Les clubs qui souhaitent voir récompenser un adhérent de leur club (dirigeant/dirigeante, joueur/joueuse, éducateur, arbitre) par l'obtention d'une médaille de District, sont priés de bien vouloir faire parvenir, **au Secrétariat du District de Savoie**, une demande, avant **le 29 avril 2024, délai de rigueur** (imprimé en annexe).

#### Conditions

Médaille d'Argent à partir de **5 ans** dans un club

Médaille d'Or à partir de **10 ans** dans un club *5 ans en chaque médaille.*

- Le nombre d'année en tant que joueur n'est pas prise en compte
- Une médaille par club, par année sportive
- Le club qui organise l'assemblée générale de District ou de Ligue peut demander plusieurs médailles (3) de Ligue et de District
- Le club qui fête un évènement particulier (anniversaire) peut également demander plusieurs médailles

## SOMMAIRE

Comité Directeur.....	page 2-3
Secrétariat .....	page 4
Trésorerie .....	page 5
Commission FMI.....	page 6
Commission Sportive.....	page 7 - 8
Commission des Jeunes.....	page 9 -14
Commission Futsal .....	page 15-16
Commission Fair Play .....	page 17
Commission des Coupes .....	page 18 -22

Commission Féminine .....	page 23
Commission Technique.....	page 24 -26
Commission des règlements.....	page 27-28
Commission d'appel en matière règlementaire .....	page 28
Commission d'appel en matière disciplinaire .....	page 29-30
Commission des Arbitres.....	page 31 -32
Commission FAFA.....	page 33
Commission de Discipline.....	page 34 – 35
Annexes .....	page 36



Partenaire du District de Football de Savoie



Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.



## COMITÉ DIRECTEUR

Mardi 2 avril 2024

### Note aux clubs – JOP (Jeux olympiques et paralympiques)

#### Billetterie populaire :

L'Etat a acheté 400 000 billets pour les Jeux olympiques et paralympiques, afin à la fois d'associer les compatriotes les plus fragiles, défavorisés ou éloignés de l'événement, mais aussi **d'exprimer la reconnaissance de la France envers toutes celles et ceux qui travaillent à la réussite de Paris 2024 et, plus largement, du sport français.**

A cet égard, la FFF dispose de 7392 billets pour des épreuves olympiques et de 2588 billets pour les compétitions paralympiques, soit 9980 billets au total. Ainsi environ 5000 licenciés **dirigeants ou volontaires** œuvrant au quotidien pour le football français pourront bénéficier de 2 invitations pour des matches de football et pour d'autres épreuves olympiques et paralympiques. Pour bénéficier de ce dispositif exceptionnel offert par l'Etat, vous trouverez ci-après les modalités de participation.

- 1 - Dès maintenant, les ligues et les districts peuvent diffuser à leurs licenciés dirigeants ou volontaires (exclusivement) [ce lien](#) Ils auront jusqu'au dimanche 7 avril pour s'inscrire s'ils souhaitent bénéficier de ces deux invitations.
- 2 - Mercredi 10 avril à 18h, ils recevront un mail de notre plateforme de billetterie Seaters ([info@seaters.com](mailto:info@seaters.com)) pour les inviter à créer un compte (à ajouter dans les expéditeurs approuvés). Ils pourront accéder à l'ensemble des épreuves sportives offerte par l'Etat selon la règle « premier arrivé, premier servi ». (Question technique : [support@seaters.com](mailto:support@seaters.com) et question autre : [rnguyen@fff.fr](mailto:rnguyen@fff.fr))

### Note aux clubs - ANS

#### AGENCE NATIONALE DU SPORT "PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX" : Subvention d'aide à la professionnalisation dans les associations sportives

Pour cette année 2024, l'Agence Nationale du Sport maintient sa politique d'aide à la création d'emploi dans les associations sportives.

L'ANS propose des aides pluriannuelles allant jusqu'à 3 ans et jusqu'à 12000 euros sans limite d'âge (embauche en CDI dans l'année d'un éducateur sportif en règle avec le code du sport). La campagne 2024 est ouverte du 25 mars au 13 mai 2024.



En complément des informations précédentes, **deux mails**, vous ont été transmis contenant en pièces jointes :

- la note ANS PST 2024,
- la note d'orientation régionale-emploi 2024,
- la note d'orientation régionale "dispositif emploi sociosportifs",
- la fiche instruction 2024.

Pour tout projet de demande d'aide à l'embauche, Merci de prendre connaissance des différentes notes et instructions 2024 et de contacter :

**Mr TRIOMPHE Emmanuel**

Professeur de sport-Conseiller sportif (réfèrent emploi ANS/SESAME/sports de nature/SRAV/JAN-AA/Parasport)

DSDEN-SDJES 73-131 avenue de Lyon-

73000 CHAMBERY

[emmanuel.triomphe@ac-grenoble.fr](mailto:emmanuel.triomphe@ac-grenoble.fr)

0635532773

0480426711

afin d'échanger sur l'opportunité/faisabilité de la demande.

N'hésitez pas à communiquer l'information à votre réseau.



**Sérigraphie - Flochage - Broderie**

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. **04 79 25 62 71**

mail. [jpcreation@jpcreation.fr](mailto:jpcreation@jpcreation.fr)



## SECRÉTARIAT

Réunion du mardi 2 avril 2024

### Correspondances Reçues

Courriers reçus du 25 mars 2024 au 2 avril 2024

### Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers :

A.S. D'UGINE - U.S. PONTOISE

Commission des Règlements :

Hamid MEGUIRECHE

Commission d'Appel en matière Disciplinaire :

F.C. NIVOLET

Commission Sportive:

U.S. PONTOISE - F.C. NIVOLET (2) - F.C. VILLARGONDRAN - U.S. CHARTREUSE GUIERS (2) - E.F. CHAUTAGNE - ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE – CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL – GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT PAYS SAVOYARD (6) – ENT DRUMETTAZ MOUXY - A.S. D UGINE - F.C. ST MICHEL SP. - F. C. CHAMBOTTE (4) - ENT. S. DE TARENTEISE - ENT. VAL D HYERES - AIX F.C. (2) - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE - FC HAUTE TARENTEISE (3) - U.S. LA MOTTE SERVOLEX - COGNIN SP. - J.S. CHAMBERIENNE (2) - LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY - C.A. ST JEAN DE MAURIENNE

Commission De Discipline :

Courrier :

C.A. ST JEAN DE MAURIENNE - FC VILLARGONDRAN

Rapport :

Mohammed ACHALHI - Philippe SALVATORE –

Commission Des Arbitres :

Michel CHEVALLIER - Jacky MESTACH - ET.S. LE BOURGET DU LAC - Mohammed ACHALHI - COGNIN SP.

Commission FAFA :

Mairie Pont de Beauvoisin Savoie

Commission Délégation :

GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE

Commission FMI :

U.S. ST REMY DE MAURIENNE



## TRÉSORERIE

Mercredi 3 avril 2024

### Virement

➤ A BARBY LEYSSE OLYMPIQUE CLUB	133,00 €
➤ ENT FC CHAUTAGNE	400,00 €
➤ AS D'UGINE	775,09 €
➤ US CHARTREUSE	568,83 €
➤ LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY	251,37 €
➤ AS LA BRIDOIRE	100,00 €
➤ COGNIN SP	560,00 €

### Chèque

➤ AS MONTAGNY	296,98 €
---------------	----------

---

### Notes aux clubs

---

Les bénévoles d'association peuvent utiliser le barème kilométrique forfaitaire applicable aux salariés pour le calcul des frais de déplacements « abandonnés » aux associations (imprimé en annexe de ce FOOT SAVOIE). Cela est en vigueur depuis l'an passé. Un mail explicatif est envoyé aux clubs.

---

### INFORMATION

---

Le club de FC ST JULIEN DE MAURIENNE est amendé de la somme de 50 €, comme prévu par le règlement du DISTRICT, pour les sommes dues au District non parvenu après plusieurs relances.



## COMMISSION FMI

Président : Patrick JANET 06 64 26 44 76

Membre : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Mail : [savoiefmi@outlook.fr](mailto:savoiefmi@outlook.fr)

## COMMISSION F.M.I. – FOOT SAVOIE

3 avril 2024

Président : Patrick Janet 06.64.26.44.76

Membre : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Mail : [savoiefmi@outlook.fr](mailto:savoiefmi@outlook.fr)

### FMI – MESSAGE IMPORTANT

**Suite à des incidents rencontrés lors des dernières journées, il est important de vérifier dès maintenant que vous avez bien accès à vos matchs du week-end prochain.**

**Les matchs sont déjà à disposition pour vérifier.**

**Utilisez l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) le plus tôt possible pour vérifier si tout est correct**

**En cas de problème n'hésitez pas à nous contacter au plus vite**

### FMI – incident de double affichage des joueurs lors de la saisie sur la tablette

**Suite à des incidents rencontrés lors des dernières journées, pour lesquelles vos joueurs apparaissent 2 fois et vous interdisent de valider vos compositions d'équipe, il est recommandé d'utiliser :**

**La procédure d'effacement des données ci-jointe**

[https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/FMI\\_procedure\\_effacement-donn%C3%A9es-et-cache.pdf](https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/FMI_procedure_effacement-donn%C3%A9es-et-cache.pdf)





## COMMISSION SPORTIVE

Président : Christophe VALENTINO

### SENIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

### Réunion du 2 avril 2024

**Présent** : Sauveur MICALLEF

**Excusés** : Jacky GACHET, Cédric YSARD, Christophe VALENTINO

### Courriers clubs

**AS CUINES** : reçu le 02 avril 2024 feuille de match papier pour rencontre du 24 mars 2024 D4B.

**FC.HTE TARENTEISE** : lu et noté, planning du weekend du 07 avril 2024

**ENT.S TARENTEISE** : lu et noté pour votre rencontre D1 n°26464930 du 28 avril 2024 à 15H Stade BARDASSIER

**E.F CHAUTAGNE** : lu et noté, concernant rencontre à 20h D5B programmée le 06 avril 2024, Terrain DRUMETTAZ MOUXY U15 à 10h, D2 12h45, et R3 15h, le 07 avril 2024

**J.S CHAMBERY** : lu et noté, demande de modification d'horaire pour la rencontre D1 du 07 avril 2024 12H45, refus de votre adversaire la commission maintient l'horaire.

**F.C.ST MICHEL** : lu et noté pour votre rencontre N°26473891 du 14 avril 2024 15H D3B

**F.C. CHAMBOTTE** : lu et noté, nécessaire fait trois rencontres séniors D1etD3A du 07/04/2024 ENTRELAC, LA BIOLLE.

**ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY** : lu et noté nécessaire a été fait pour le weekend pour D2 et D5 .

### Notes aux clubs

**A.S CUINES LA CHAMBRE** : D4B du 24 mars 2024 feuille de match papier hors délai la commission étudiera votre retard prochainement.

Mr **BARIS TAYLAN** Arbitre stagiaire représentant le club (**SP COGNIN**) désigné pour la rencontre D5 A du 23 mars 2024 suite au forfait du club us grignon vous devez rembourser la somme de 34€ trop perçus nous faire parvenir un chèque au district, qui sera crédité sur le compte du club FC VILLARGONDRAN.

Reçu fiche navette Commission Règlement pour homologation.

Le18 mars 2024 D4 du 10 mars 2024 AS HAUTE COMBE DE SAVOIE 1/ HAUTE TARENTEISE 2.

Le25 mars 2024 D1 du 17 mars 2024 J.S.C 1/FC MERCURY1.



**Article 22-5 Règlement du District** : F.M.I, Feuille de match papier.

Formalités d'après match : Le délai de la transmission de la F.M.I. est fixé au plus tard le dimanche à 20 h.

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la F.M.I., elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction. Procédures d'exception : La F.M.I. est obligatoire pour les compétitions évoquées en préambule. A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution, le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I. sera examiné par la Commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction. Cas non prévus : Les cas non prévus au présent règlement et dans les procédures et règlements F.F.F. seront traités par la Commission sportive.

---

### Homologation

---

Match D1 du 09 mars 2024 U.O.A1/ ST PIERRE SPORT1

Match perdu par pénalité Club ST PIERRE SPORT

**Résultat :**

U.O.A	0 but	3pts
ST PIERRE SPORT	0 but	-1pt

Match Aller N°28016973 D5A du 23 mars 2024

**Résultat :**

FC VILLARGONDRAN	3buts	3pts
US Grignon	0 but	-1pt

1<sup>er</sup> Forfait du US Grignon2

---

### Journée Forfait

---

ARTICLE 39-4 Règlement du District :

Match Aller N°28016973 D5A du 23/03/2024

1<sup>er</sup> Forfait du US Grignon2 (Amende 175€ District)

Si le club de Villargondran se déplace au match retour à Grignon le 28 avril 2024, le club devra indemniser 61Kms x2€ =122€ une fiche navette sera éditée pour créditer le compte du F.C Villargondran.

---

### Rappel règlement sportif du district

---

**En cas de terrain impraticable (arrêté municipal ou constat de délégué de secteur), les responsables de la commission sportive doivent OBLIGATOIREMENT être prévenu par téléphone (message vocal si besoin) au plus tard la veille de la rencontre.**

**Responsable Séniors : Cédric YSARD : 07 71 01 89 31**

**Adjoint Séniors : Sauveur MICALLEF : 06 23 06 49 93**

**COPIE REGLEMENT DISCIPLIN**



## COMMISSION DES JEUNES

Président : Christophe VALENTINO

Mardi 2 avril 2024

**U20**

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Réunion du 2 avril 2024

---

### COURRIERS RECUS

---

Reçu : Match GAPS // GJ LA SAVOYARDE « foot 2000 »

**Championnats**

---

#### Matches du 06/04/2024

Match N° 26779670 US LA MOTTE SERVOLEX 2 / FC ST-BALDOPH 1

**Se jouera le 23 mars 24 à 14 H 30**

Match N° 26781120 ST-PIERRE SPORT 1/ GAPS 1

**Se jouera le 23 mars 24 à 17 H 00**

Match N° 26781121 FC BELLE ETOILE MERCURY 1 / CHAMBERY SPORT 73 1

**Se jouera le 23 mars 24 à 17 H 30**

Match N° 26780954 ENTS DRUMETTAZ MOUXY 1 / GJ LA SAVOYARDE 1

**Se jouera le 23 mars 24 à 18 H 00**

EXEMPT JS CHAMBERY

---

#### NOTE AUX CLUBS

---

Vous avez reçu par mail le compte-rendu de la réunion du 5 février dernier. Une parution a été faite par PV officiel. A la suite de la synthèse effectuée en fin de réunion et aux demandes effectuées par le district auprès des différents organismes publics, je vous informe des mesures qui seront mises en place :

- Le district de Savoie fera en sorte, autant que faire se peut, de ne pas programmer de matchs en lever de rideau des U20 du CHAMBERY SPORT 73, tant à domicile qu'à l'extérieur,
- Le district de Savoie désignera des arbitres adultes pour ces rencontres U20,
- Le district de Savoie désignera tous les matchs concernant l'équipe U20 du CHAMBERY SPORT 73 comme matchs à risques auprès de la préfecture et mettra un délégué officiel à ces Matches.

**ATTENTION à partir de 15 H 30 plus personne au secrétariat prévenir tout le monde prévu sur le match « Arbitre, Délégué, et le Responsable des U 20 ».**

**Veillez à bien vérifier vos plannings d'occupation des terrains (U 13/U 17/U 20/plateaux) CAR BEAUCOUP TROP DE CHANGEMENTS LES JEUDIS ET LES VENDREDIS !!!!**

**MERCI.**



**U17** Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41

Réunion du 2 avril 2024

TOUS les matchs sont programmés à 15H00 et ne peuvent être reportés que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB

## Notes aux clubs

### RAPPEL IMPORTANT :

Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci.

Tout manquement au règlement sera amendé.

### IMPORTANT RAPPEL

Il est obligatoire de noter le numéro du match, la catégorie pour chaque courrier sans celui-ci le courrier ne sera pas valide.

## Changement Matches Week-end – 6 avril

### D1 :

Match n° 28052964 AIX FC 1 – GAPS 1 se jouera à 14h00 stade GARIBALDI

### D2 :

Match n°27992866 US DOMESSIN – FC MAURIENNE se jouera à 16H00

Match n°27992867 FC DE HAUTE TARENTEISE – FC LA ROCHETTE se jouera à 17H00 sur le stade Jean-Claude ROCCA d'AIME-LA PLAGNE

Match n°27992869 ENT BASSE MAURIENNE 1 – US LA RAVOIRE 1 se jouera à 15H00 stade SAINT REMY DE MAURIENNE

### D3 :

Match AS BOZEL – AS UGINE se jouera à 16H00

Match n°27992933 GC CHAMBOTTE 1 – ENT VAL D'HYERES 1 se jouera à 15H30 à la BIOLLE

Match n°27992934 JS CHAMBERIENNE 2 – AIX FC 2 se jouera à 15H00 stade LEVEL

**koesio**  
CONNEXION MAXIMALE

Vous accompagnez dans votre transformation numérique

Retrouvez-nous dans notre agence de Courmayeur  
04 79 69 87 60  
koesio.com

Impression  
Gestion & données  
Informatique  
Sécurité  
Gestion Documentaire  
Communication



**U15** Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Réunion du 3 avril 2024

## Courrier des clubs

ENT S DRUMETTAZ MOUXY : Reçu feuille de match papier

### LIEUX DES RENCONTRES JOURNEE N°. 03 DU 07/04.

#### D.1.

Match N°.28019957. LA MOTTE SERVOLEX 1/ LA ROCHETTE 1. Se joue au stade Raoul VILLOT.PN.T4

Match N°.28019978. F.C. DU NIVOLET 2 / F.C. MERCUTY 1 Se joue au stade LAMBERT P.N. T5.

#### D.2.

Match N°.28043369. AIX F.C. 2 / ENT.F.C. MAURIENNE 1. Se joue au stade Jacques FORESTIER 2.

#### D.3. POULE B. (MATCH INVERSE)

Match N°.28042821. F.C. CHAMBOTTE 2 / LA RAVOIRE U.S.2 Se joue à LA RAVOIRE. Match inversé.

#### D.3. POULE E.

Match N°.28043119. LA MOTTE SERVOLEX 2 / BAUGES F.C. 1. Se joue au stade Raoul VILLOT.SY.T5.

Match N°.28043121. COGNIN SPORT 1 / F.C. SUD LAC 1. Se joue samedi 06/04. À 17H00.

### MATCH REPORTE JOURNEE N°.02. DU 24/03/2024.

Match N°.28043293. CAM. ST. JEAN 1 / ENT.BASSE MAURIENNE 2.

Ce match doit être joué avant le 28/04/2024. Il y a des dates pour les MR ou à votre convenance.

### JOURNEE N°.04 DU 14/04/2024.

#### D.2.

Match N°.28043375. ENT. F.C. MAURIENNE 1 / ENT. VAL D'HYRES 1. Se joue à VILLARGONDRAN.

#### D.3. POULE E.

Match N°.28043123. BAUGES F.C. 1 / C.A. YENNOIS 1 Se joue le SAMEDI 13/04/2024 à 14H30.

#### MANQUE ACCORD DU CLUB VISITEUR.

#### D.2.

Match N°.28043373. GAPS 2 / ENT. BASSE MAURIENNE 1. Pour jouer samedi 13/04/2024 à 15H.

Ou reporter le match à une date ultérieure.

#### D.3. POULE A. JOURNEE N°.03. DU 07/04/2024.

Match N°.28042707 A.S. BARBERAZ 2 / U.S. CHARTREUSE GUIERS 2. Se joue le 21/04/2024.



### Réunion du 3 avril 2024

**Pour information** : en l'absence de Hugues DIETZ, c'est Damien BILLIET, qui prend le relai pour la gestion de la compétition U13.

### **PROGRAMME DES MATCHS - reports**

**Les Matchs ci-dessous, du 6 avril 2024, sont reportés cause de coupe départemental PITCH et sont OBLIGATOIREMENT à jouer avant le jeudi 25 avril 2024**

**Merci aux clubs de nous tenir au courant de la date de report choisi**

#### **D1**

Match n°27968061	AS HAUTE COMBE DE SAVOIE 1 contre	AIX FC 1
Match n° 27968062	FC BELLE ETOILE MERCURY contre	GAPS 1
Match n° 27968065	US LA RAVOIRE 1 contre	FC CHAMBOTTE 1

#### **D2**

Match n°28061345	GAPS 2 contre	CHAMBERY SPORT 73
------------------	---------------	-------------------

#### **D3-B**

Match n°28061576	GAPS 3 contre	CHAMBERY SPORT 73 2
------------------	---------------	---------------------

#### **D3-C**

Match n°27968586	FC HAUTE TARENTEISE 3 contre	AS UGINE 2
------------------	------------------------------	------------

### **PROGRAMME DES MATCHS du 6 avril**

#### **D1**

Match n° 27968121	US LA MOTTE SERVOLEX 2 contre	ES TARENTEISE se joue à	13H15
-------------------	-------------------------------	-------------------------	-------

#### **D2**

Match n°28061344	AS BARBERAZ 2 contre	US LA RAVOIRE 2 se joue à	13h30
Match n°28061232	US LA MOTTE SERVOLEX 4 contre	ST PIERRE SPORT 1 se joue à	13h15
Match n°28061229	AS HAUTE COMBE DE SAVOIE contre	AIX FC 4 se joue à	13H

#### **D3**

Match n°28061575	AS BARBERAZ 3 contre	US LA RAVOIRE 4 se joue à	13h30
Match n°28061455	FC SUD LAC 1 contre	FC ST BALDOPH 1 se joue à	15H30
Match n° 27968590	FC HAUTE TARENTEISE 4 contre	FC MERCURY 3 se joue à	14H
Match n° 27968591	LA SAVOYARDE 3 contre	USC AIGUEBELLE 3 se joue à	16H
Match n° 28061573	ST PIERRE SPORT 3 contre	FC ST BALDOPH se joue à	13H30



### Numérisation des feuilles de match

Les clubs ont la possibilité de numériser les feuilles de match U13, depuis la saison dernière.

Merci de ne pas envoyer de document au secrétariat du District de Savoie de Football : [district@savoie.fff.fr](mailto:district@savoie.fff.fr)

Tous les envois doivent être adressés à Edouard FROGER (CTD DAP ) pour archivage : [efroger@savoie.fff.fr](mailto:efroger@savoie.fff.fr)

Merci de renommer votre fichier PDF avec :

- La catégorie : [U13\\_](#)
- Les niveaux concernés : [U13\\_D1D3\\_](#)
- Le nom du club accueil : [U13\\_D1D3\\_CLUB\\_](#)
- La date du match : [U13\\_D1D3\\_CLUB\\_27.03.2024](#)

Pour rappel, les documents doivent être transmis OBLIGATOIREMENT en un seul fichier « PDF ».

Tous les mails avec plusieurs pièces jointes seront renvoyés à l'expéditeur.

**U11 Fabien FONTAINE : 06 32 60 14 18**

**3 avril 2024**

**ATTENTION** : des modifications ont eu lieu sur la journée 3 du 6/4. Se référer au FAL qui est à jour.

**ATTENTION** : malgré la mise en place du FAL, vous devez quand même venir sur le plateau avec votre feuille d'effectif.

Les journées 4 (27/4) et 5 (4/5) ont été insérées.

### **Mise en place du FAL**

Lorsqu'il n'y a que des équipes jumelées, le niveau de chacun est facilement identifiable.

Lorsqu'il n'y a pas que des équipes jumelées, se référer à la partie commentaire dans le FAL via footclub ou j'ai indiqué le niveau des équipes participantes.

Rappel du mail qui a été envoyé à chaque référent de la catégorie + mails officiels clubs :

Tous les documents (feuilles de plateaux et feuilles d'effectifs) seront à déposer directement sur l'application F.A.L.

#### **EN TANT QUE CLUB ORGANISATEUR :**

vous transmettez à l'issue du plateau la feuille de plateau (avec les scores)

ET votre feuille d'effectif dans un seul fichier

#### **EN TANT QUE CLUB PARTICIPANT :**

➤ vous transmettez votre feuille d'effectif

**A compter de ce jour, aucun document papier ou mail ne sera traité par le district. Tout passe par le logiciel F.A.L.**



**U9** Hernani SOARES : 06 22 26 47 52

3 avril 2024

### Feuilles de plateaux manquantes

Samedi 16 mars : ES TARENTOISE – CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL – JS CHAMBERY – CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL

Samedi 23 mars : US MODANE – AIX LES BAINS FC – CS BELLEY – US DOMESSIN – AS BARBERAZ – CHAMBERY SPORT  
73

### Problèmes rencontrés avec le F.A.L.

Un problème a été rencontré ce samedi 23 mars pour le retour des feuilles de plateaux et feuilles d'effectifs. L'accès était impossible pour les clubs. Nous essayons de régler le problème pour la prochaine journée.

En cas de difficulté, vous pouvez toujours envoyer votre document PDF (un seul fichier) à Edouard FROGER (CTD DAP – [efroger@savoie.fff.fr](mailto:efroger@savoie.fff.fr)). En tant que centre de gestion, nous avons la possibilité de déposer le document directement à votre place.

Merci de renommer votre fichier PDF avec :

- La catégorie : **U7\_** ou **U9\_**
- Le nom du club accueil : **U9\_CLUB\_**
- La date du match : **U9\_CLUB\_27.03.2024**

Pour rappel, les documents doivent être transmis OBLIGATOIREMENT en un seul fichier « PDF ».

Tous les mails avec plusieurs pièces jointes seront renvoyés à l'expéditeur.

### F.A.L.

Le logiciel F.A.L. (accessible via Footclubs) a été mis en place sur cette phase de printemps. Il permet de déposer les feuilles de plateaux et les feuilles d'effectifs pour les catégories U6/U7. Nous comptons sur la rigueur des clubs pour utiliser cet outil, censé vous / nous faciliter l'organisation.

Pour rappel, en U6/U7, le club « accueil » renvoie l'ensemble des documents via le F.A.L.

Les clubs « visiteurs » doivent transmettre obligatoirement le jour du plateau, leur feuille d'effectif dûment renseignée, datée et signée.

### Mise en place du FAL

Rappel du mail qui a été envoyé à chaque référent de la catégorie plus mails officiels clubs :

Tous les documents (feuilles de plateaux et feuilles d'effectifs) seront à déposer directement sur l'application

#### F.A.L. EN TANT QUE CLUB ORGANISATEUR :

Vous transmettez à l'issue du plateau la feuille du plateau et les feuilles d'effectifs dans un seul fichier.

#### EN TANT QUE CLUB PARTICIPANT :

VOUS VENEZ SUR LE PLATEAU AVEC VOTRE FEUILLE D'EFFECTIF

Vous transmettez votre feuille d'effectif à compter de ce jour, aucun document papier ou mail ne sera traité par le district.

Tout passe par le logiciel F.A.L.

**U6/U7** Édouard FROGER : 06 10 56 18 18

F.A.L. : Feuilles de plateaux manquantes

### U6/U7

Samedi 16 mars : CHALLES SF – ENTENTE VAL D'HYERES

Samedi 23 mars : AIX LES BAINS FC – CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL



## COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Mercredi 3 avril 2024

### Championnat Futsal Séniors Savoie / Haute Savoie Pays de Gex

Pour la saison 2023/2024, 7 formations qui se rencontrent en matchs aller/retour soit 12 matchs.  
Les 4 premiers jouent le titre sur un mini championnat de 6 rencontres (aller/retour)  
Les 3 derniers jouent les places de 5 / 8 sur un mini championnat de 4 rencontres (aller/retour)

Pour ces championnats, les points obtenus précédemment ne sont pas pris en compte.  
La première journée sera jouée dans la semaine du 15 au 21 Avril 24 pour une fin des championnats semaine du 3 au 9 juin 24.

Attention dates et heures de la première journée :

#### JOURNÉE N°1

##### POULE HAUTE

US CHARTREUSE GUIERS contre FLAC 2  
MARDI 16 AVRIL 2024 A 21H00 GYM DES ECHELLES

CBF 74 contre FBU  
SAMEDI 20 AVRIL 2024 A 18H00 GYM BRIFFOD

##### POULE BASSE

HFCC EXEMPT

AS THONON contre AFRO 2  
DIMANCHE 21 AVRIL 2024 A 20H00 GYM GENEVRAY

Les 5 autres journées seront mises en ligne la semaine prochaine

#### RENCONTRES EN RETARD DU PREMIER CHAMPIONNAT

##### **JOURNÉE N°5**

CBF 74 contre US CHARTREUSE GUIERS  
SAMEDI 13 AVRIL 2024 A 18H00 Gymnase BRIFFOD à BONNEVILLE  
Date imposée par le district suite au manque de proposition

##### **JOURNÉE N° 13**

HFCC contre US CHARTREUSE GUIERS  
SAMEDI 6 AVRIL 2024 A 20H00 GYMNASSE BOUTRON  
Demande d'un second arbitre et délégué au frais de l'US CHARTREUSE GUIERS



---

## Coupes de Savoie Futsal

---

Le club du FC AIX doit ramener au DISTRICT DE SAVOIE la coupe et le fanion vainqueur U 20 Coupe de SAVOIE FUTSAL avant le 11 MARS 2024.

Le club du FC AIX à jusqu'à lundi 18 MARS 24 dernier délai avant sanctions pour ramener la coupe et le fanion au district de Savoie de football.

Aucun retour, le club Aix FC est amendé de 35 Euros

Retour demandé avant 25 mars 2024 avant nouvelles sanctions.

Aucun retour, le club d'AIX FC est à nouveau amendé de 35 Euros ;

**Retour exigé avant le 8 avril 2024 avant sanctions plus lourdes.**



## COMMISSION FAIR PLAY

M. MOREL-BIRON Francis 07 68 57 28 64

Réunion du 2 avril 2024

### CARTON BLEU

## CHALLENGE DE LA SPORTIVITE CARTON BLEU 2023-2024

C'est la fin des matchs « phase 1 » en **U17** et **U15**.



Il est temps pour tous les clubs participants de remplir le formulaire **CARTON BLEU** pour la phase automne. Un autre formulaire sera donné pour la phase printemps. L'addition des deux établira le classement final par équipe. Les dotations de ce challenge sont données en partenariat avec SPORT2000 et distribuées à l'assemblée générale de début de saison suivante.

Les équipes ne renvoyant pas ce formulaire ne pourront pas prétendre à dotation.

Les équipes ayant fait un forfait ne participeront pas à ce challenge.

Vous pouvez le télécharger avec le lien ci-dessous ou le retrouver sur le site du district.

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/feuille-carton-bleu-AUTOMNE.pdf>

#### **CONSIGNES :**

- TOUT ECRIRE EN MAJUSCULE ET DE MANIERE LISIBLE
- Bien noter votre club, la catégorie et la poule
- Noter uniquement les clubs chez qui vous vous êtes déplacés
- Retourner ce document au secrétariat du district : [district@savoie.fff.fr](mailto:district@savoie.fff.fr)

Merci de le renvoyer rapidement et au plus tard mi-février.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

**M. MOREL-BIRON Francis** au 07.68.57.28.64





## COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Membres : Maurice BILLAUD, Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

Réunion du 2 avril 2024

Présents : Jérôme SPADA, Patrick JANET, Maurice BILLAUD

Excusée : Ghislaine RAYNAL

## ORGANISATION FINALE

La commission des Coupes en accord avec le Comité Directeur décide d'attribuer les finales aux clubs suivants :

Le 06 avril 2024 à DRUMETTAZ MOUXY

**Coupe U13 Pitch Filles le matin**

CHAMBERY SAVOIE FOOT

FCNT

GAPS

FC NIVOLET

US CHARTREUSE GUIERS

US LA MOTTE SERV

**Coupe U13 Pitch Garçons l'après-midi**

AIX FC

CHAMBERY SAVOIE FOOT

FCNT

GAPS

US LA MOTTE SERV

US LA RAVOIRE

**Le 09 mai 2024 au FC St JULIEN**

Festival U11 crédit Agricole le matin

Coupe U13 PIGNIER et SERALINI l'après-midi

**Le 08 Juin 2024 au FC MERCURY**

Coupe U15 à 8 à 11h00

Coupe U20 TRIQUET à 13h00

Coupe U15 PILLET à 15h15

Coupe U17 TRONCY à 17h30

Les finales séniors féminines et masculines auront lieu le samedi 01 juin 2024 chez le vainqueur du championnat de Division 1 de la saison dernière à savoir :

**MONTMELIAN AF**

Coupe Raffin à 13h30

Coupe Trophée 73 (Féminines à 8) à 15h30

Coupe Cortade à 17h30



## COUPES DE SAVOIE

### REGLEMENT COUPE CORTADE et RAFFIN

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, 2 mi-temps de 15 min, si le résultat est toujours nul les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

### *CORTADE*

1/2 finale le Jeudi 9 Mai 2024 à 15h00

**Tirage prévu courant Avril**

### *RAFFIN*

1/2 finale le Jeudi 9 Mai 2024 à 15h00

**Tirage prévu courant Avril**

### *TROPHEE 73*

1/2 finale le Jeudi 9 Mai 2024 à 15h00

**Tirage prévu courant Avril**

### *U 20 TRIQUET*

1/2 finale le Jeudi 9 Mai 2024 à 15h00

**Tirage prévu courant Avril**

### *U 17 TRONCY*

1/2 de finale le 9 Mai 2024

Nivolet Fc 1  
Fc Chambotte 1

vs  
vs

Chambéry Savoie Foot 1  
Ent basse Maurienne

### *U 15 PILLET*

1/2 finale le Jeudi 9 Mai 2024 à 15h00

**Tirage prévu courant Avril**



## INFORMATION IMPORTANTE

### L'utilisation de la FMI sera obligatoire des catégories U15 à séniors filles et garçons

La transmission devra être effectuée dès la fin du match ou obligatoirement le  
Dimanche soir avant 20heures.

En cas de problème de TRANSMISSION de FMI  
Merci de m'envoyer par SMS (voir numéro en 1<sup>er</sup> page)

### Résultat du match et photo de la tablette ou feuille papier

La commission de Coupes sera dans l'obligation d'infliger des amendes aux clubs  
ne respectant pas ces demandes.

## **U13 PIGNIER**

Les clubs qualifiés pour la Finale vous seront donnés dans un prochain Pv

## **U13 SERALINI**

Les clubs qualifiés pour la Finale vous seront donnés dans un prochain Pv

## **U11 CREDIT AGRICOLE**

Les clubs qualifiés pour la Finale vous seront donnés dans un prochain Pv

## PEREQUATION

### Coupe CORTADE

Quart de Finale – Samedi 30 mars 2024

Nombre de rencontres :	4	Nombre de clubs :	8
Frais d'arbitrage :	773.20 €	Frais de déplacement :	354.00 €
Total des frais engagés :	1 127.20 €		
<b>Soit dû par club :</b>	<b>140.90 €</b>		

#### Les clubs ci-dessous doivent au District

US PONTOISE :	60.90 €
FC MERCURY :	18.90 €
ENT VAL D'HYERES :	66.90 €
USC AIGUEBELLE 1 :	62.90 €

#### Les clubs ci-dessous ont un avoir au District

FC NIVOLET 2 :	31.40 €
FC VILLARGONDRAN :	103.20 €
EF CHAUTAGNE :	54.80 €
US LA RAVOIRE :	20.20 €



### Coupe RAFFIN

#### Tour de Cadrage du samedi 30 mars 2024

Nombre de rencontres :	3	Nombre de Clubs :	6
Frais d'arbitrage :	586.60 €	Frais de déplacements :	172.00 €
Total des frais engagés :	755.60 €	<b>Montant du par club :</b>	<b>125.93 €</b>

#### Les clubs ci-dessous doivent au District

AS CUINES 2 :	73.93 €
US LA RAVOIRE 2 :	69.93 €
US PONTOISE 2 :	61.93 €

#### Les clubs ci-dessous ont un avoir au District

USC AIGUEBELLE 2 :	84.56 €
CA YENNE 2 :	57.57 €
US LA MOTTE SERVOLEX 3 :	63.66 €

### Coupe TRIQUET – U20

#### Tour de cadrage du samedi 30 mars 2024

Nombre de rencontres :	1	Nombre de clubs :	2
Frais d'arbitrage :	181.60 €	Frais de déplacement :	40.00 €
<b>TOTAL Frais engagés :</b>	<b>221.60 €</b>		
<b>Soit par club :</b>	<b>110.80 €</b>		

#### Les clubs ci-dessous doivent au District

CHAMBERY SPORT 73 :	70.80 €
---------------------	---------

#### Les clubs ci-dessous ont un avoir au District

GJ LA SAVOYARDE :	70.80 €
-------------------	---------

### Coupe TRONCY – U17

#### ¼ de finale – Samedi 9 mars 2024

Nombre de rencontres :	4	Nombre de clubs :	8
Frais d'arbitrage :	242.00 €	Frais de déplacement :	360.00 €
<b>TOTAL Frais engagés :</b>	<b>602.00 €</b>		
<b>Soit par club :</b>	<b>75.25 €</b>		

#### Les clubs ci-dessous doivent au District

CHAMBERY SAVOIE FOOT :	14.75 €
FC NIVOLET :	20.85 €
AIGUEBELLE Basse Maurienne :	8.65 €
FC CHAMBOTTE :	14.75 €
AIX FC :	41.25 €
AS HAUTE COMBE :	47.25 €

#### Les clubs ci-dessous ont un avoir au District

FC HAUTE TARENTEISE :	104.75 €
AS UGINE :	42.75 €

### Coupe U15 – Georges PILLET

Tour de cadrage du Samedi 30 mars 2024

Nombre de rencontres :	1	Nombre de clubs :	2
Frais d'arbitrage :	67.70 €	Frais de déplacements :	146.00 €
Total des frais engagés :	213.70 €	<b>Soit par club :</b>	<b>106.85 €</b>

#### **Les clubs ci-dessous doivent au District**

FC MERCURY : 39.15 €

#### **Les clubs ci-dessous ont un avoir au District**

US CHARTREUSE GUIERS : 39.15 €

### Coupe U15 – Georges PILLET

¼ de finale – Dimanche 10 mars 2024

Nombre de rencontres :	4	Nombre de clubs :	8
Frais d'arbitrage :	238.10 €	Frais de déplacements :	246.00 €
Total des frais engagés :	484.10 €	<b>Soit par club :</b>	<b>60.51 €</b>

#### **Les clubs ci-dessous doivent au District**

FC NIVOLET : 15.21 €

AIX FC : 24.51 €

GRPT LA SAVOYARDE : 18.51 €

#### **Les clubs ci-dessous ont un avoir au District**

CHAMBERY SAVOIE FOOT : 2.09 €

GRPT AVANT PAYS SAVOYARD : 2.09 €

US LA MOTTE SERVOLEX : 7.09 €

ENT VAL D'HYERES : 7.48 €

FC MERCURY : 39.48 €





## COMMISSION FÉMININE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Mercredi 3 avril 2024

### Championnat

#### 7 JOURNÉE

N° 27343534 USC AIGUEBELLE / AS BARBERAZ  
Jeudi 9 MAI 2024 à 10H00 avec accord des deux clubs.

#### 9 JOURNÉE

**N° 27343550 FCHT 2 contre US DOMESSIN**  
**Dimanche 31 MARS 2024 à 10H00**  
**SANS NOUVELLE DE LA RENCONTRE**

#### 11 JOURNÉE

N°27343560 ENT F CHAUTAGNE contre ENT A PORTUGAIS CROIX ROUGE  
Mercredi 1<sup>er</sup> MAI 2024 à 10H00

N° 27343561 FC HAUTE TARENTEISE 2 / AS BARBERAZ  
Mercredi 1<sup>er</sup> MAI 2024 à 10H00





## COMMISSION TECHNIQUE

Mercredi 3 avril 2024

**Contacts :**

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 – julien.tranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER – CDFA: 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr

Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Note aux clubs

Vous pouvez dès à présent anticiper et inscrire vos candidats aux formations prévues sur la saison 2023-2024.  
ATTENTION la procédure d'inscription a changé.

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie

<https://savoie.fff.fr/simple/calendrier-technique-2023-2024/>

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin. district@savoie.fff.fr

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
- Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
- Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.

Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

**PRIORITÉ AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS**

**RAPPEL** : Pour les candidats possédant une **LICENCE DIRIGEANT** un certificat médical pour **LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE** est **OBLIGATOIRE**, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.

**Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boîte mail du District.**



---

## Formations 2023 - 2024

---

- Formation CFI U9 Mineurs - limitée à 16 personnes

Dates : vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 et lundi 15 avril 2024

Lieu : FC BELLE ÉTOILE MERCURY

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 18

Léa BRESSE – Fatima EDDOUM – Rémy DESBOURDES (AS UGINE)

Miguena RAVIER (ENT DRUMETTAZ)

Charlotte GOMEZ (US LA RAVOIRE)

Chloé KOLLY (FC LAISSAUD)

Hugo POINTET – Titouan CHEDAL BORNU TINLAND (FC BELLE ÉTOILE MERCURY)

Fabien BEAUCHAMP – Louna BERNICOT – Clovis DESBRINI (MONTMÉLIAN A)

Mathis DUC (FC VILLARGONDRAN)

Karim GUEDDARI – Jordan BOUVIER BANGILLON (FC HAUTE COMBE DE SAVOIE)

Enzo MALAVASSI – Mathys CHEINEY (FC DES BAUGES)

Salomé CANOVA FRESNOS – Elona GUZZO (UO ALBERTVILLE)

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 13 février 2024

Merci aux personnes absentes de nous faire parvenir au plus vite un certificat médical

---

## Certifications 2023 - 2024

---

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date : jeudi 2 mai 2024

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 5

Romain LESUR – Fabrice RELA (AIX FC)

Cédric BAULON (US CHARTREUSE)

**Candidat non prioritaire car hors département**

Eros MONGELLI (ENT S DU RACHAIS)

Yanick MATHEVET (FC SERRIERE DE BRIORD)

Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 23 mai 2024

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 4

Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

Samy ZIDANE (ENT S TARENTOISE)

Jean François BASILE (CHAMBERY SAVOIE FOOT)

**Candidat non prioritaire car hors département**

Andrea SALERNO (US ANNECY LE VIEUX)



**Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats**

**Date** : mardi 4 juin 2024

**Lieu** : à définir

**Coût** : 70 €

**Inscriptions reçues** : 4

Yvann FREPPAZ – Anthony PERRIN (ES TARENTOISE)

Séverine MICHON (CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL)

Ismail AHAMADA (AIX FC)

**Certification CFF4 - MAXIMUM 6 candidats**

**Date** : mardi 18 juin 2024

**Lieu** : à définir

**Coût** : 70 €

**Inscriptions reçues** : 5

Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

Mireille FAURE (UO ALBERTVILLE)

Nadjim MLADJAO (AIX FC)

**Candidat non prioritaire car hors département**

Moussa SAHRAOUI (AS GENEVOIS)

Aurélien INIGO VEGA (AS CLUSES FOOTBALL)





## COMMISSION DES REGLEMENTS

Président : René SAILÉ

Réunion du 2 avril 2024

**Président** : M. René SAILÉ 07 84 71 06 82

**Membres** : M. Patrick JANET 06 64 26 44 76

M. Jean Marc GUICHARD

**Présents** : René SAILÉ, Patrick JANET

**Excusé** : Jean Marc GUICHARD

### RÉSERVE D'AVANT MATCH

**Dossier N° 21 :**

Match 26474041 AS BOZEL / UO ALBERTVILLE seniors D3 poule B du 16/03/2024.

### RÉCLAMATION D'APRES MATCH

**Dossier N° 24 :**

Match 26464904 ST PIERRE SPORT / COGNIN SPORT seniors D1 du 23/03/2024.

### DÉCISIONS

**Dossier N° 21 :**

Match 26474041 AS BOZEL / UO ALBERTVILLE seniors D3 poule B du 16/03/2024.

Réserve du club de l'AS BOZEL sur la qualification et la participation au match du joueur de l'UO ALBERTVILLE. Motif : Ce joueur ne présentait pas le samedi 16 mars à 20h, les 4 jours réglementaires de qualification.

Attendu que l'arbitre du match certifie que la réclamation a été notifiée au capitaine adverse avant le début du match sans que celle-ci n'a pu être inscrite sur la FMI. (Problème technique)

La commission des règlements considère que cette **réserve est recevable**.

Attendu que la licence du joueur concerné a été enregistrée le 12 mars 2024.

Celui-ci n'était pas qualifié à la date de la rencontre (date de qualification au 17/03/2024)

Par ces motifs, la Commission des Règlements décide :

- **Match perdu à l'UO ALBERTVILLE,**
- **Résultat du match :**



AS BOZEL : 0 but, 3 pts

UO ALBERTVILLE : 0 but, -1pt

- Remboursement des frais d'appui 30 € par UO ALBERTVILLE,
- Transmet à la Commission compétente pour homologation.

### Dossier N° 24 :

Match 26464904 ST PIERRE SPORT / COGNIN SPORT seniors D1 du 23/03/2024.

Décision paraîtra dans un prochain PV

## COMMISSION D'APPEL EN MATIERE REGLEMENTAIRE

Président : Maurice BILLAUD

Le mardi 2 avril 2024

## COMPTE RENDU D'AUDITION

**DOSSIER N°6 :** Appel du Club de AS HAUTE COMBE DE SAVOIE contre la décision de la commission des règlements parue dans le PV n°664 du 20 mars 2024 concernant le match n°26476987 du 10 mars 2024

Objet : joueur suspendu

La décision apparaîtra dans la prochain Procès-Verbal.



## COMMISSION D'APPEL EN MATIERE DISCIPLINAIRE

Président : Maurice BILLAUD

Le 02 avril 2024

### COMPTE RENDU D'AUDITION

**Dossier N° 4** : Appel du club Du FC NIVOLET et du comité de Direction du District de Savoie de Football contre la décision de la Commission de Discipline au sujet de la sanction infligée au club concernant le match n° : 26468697 du 10 MARS 2024 D2.

La décision apparaîtra dans la prochain Procès-Verbal.

### COMPTE RENDU D'AUDITION

**Dossier N°5** : Appel de l'arbitre et du Comité de Direction du District de Savoie de Football contre la décision de la Commission de Discipline.

Objet : Amende 35 € pour absence non motivée à une convocation du 22/01/2024.

La Commission d'Appel en matière disciplinaire composée de :

M. BILLAUD (Président), F. FONTAINE (Secrétaire), C. VALENTINO, J. LATHUILE, L. FLEURY, D. MAILLAND-ROSSET

En présence des personnes convoquées :

Après rappel des faits de la procédure,

L'arbitre ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Les personnes convoquées et auditionnées n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

**Jugeant en appel et dernier ressort,**



Considérant que l'arbitre explique qu'il a fourni un certificat médical l'empêchant d'être présent à l'audition de la commission de discipline suite à une intervention chirurgicale qui a nécessité un délai de rétablissement plus long que prévu initialement et que de surcroît il a été convoqué par cette même commission 5 jours avant l'audition et non pas au moins 7 jours avant comme le prévoit le règlement prévu à l'annexe 2 « Règlement disciplinaire ».

Considérant que le représentant de la Commission de Discipline qui a traité le dossier explique que la commission a reçu le certificat médical à 20h alors que l'audition avait lieu à 19h15, qu'au moment de l'audition il n'y avait pas de justificatif reçu quant à l'absence de l'arbitre. Il précise également que la commission peut décider de convoquer des personnes moins de 7 jours avant l'audition si un caractère urgent existe.

**Sur ce,**

Considérant que l'arbitre a fait parvenir à la commission de discipline un certificat médical justifiant son absence à l'audition du 22/01/2024.

Considérant que même si le document a été envoyé à posteriori, il constitue une raison valable pour ne pas amender l'arbitre.

**Par ces motifs, la Commission d'Appel décide :**

- 1- D'annuler l'amende de 35 euros prise à l'encontre de l'arbitre**
- 2- Que l'arbitre n'est pas redevable des frais de dossier d'appel.**

*La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport (saisine obligatoire du Comité National Olympique et Sportif à Paris dans un délai de 15 jours préalablement à tout recours contentieux).*

**Le Président,  
Maurice BILLAUD**

**Le Secrétaire  
Fabien FONTAINE**

## COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75



[arbitres@savoie.fff.fr](mailto:arbitres@savoie.fff.fr)

Réunion du 29 mars 2024

### La CDA

Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX,

Excusés : Mrs Luc ALIX, Maxime LAMBERT, Jacky MESTACH, Gérard SOTO Alphonse LOMBARD, Christophe DUPAYS, Emmanuel BONTRON

### Gestionnaire des désignations :

-Mr Daniel DESMARIEUX (tél : 06 75 93 17 52)

-Mr Alphonse LOMBARD (tél : 06 12 59 37 49)

### **NOTE AUX ARBITRES**

Mesdames et Messieurs les Arbitres,

-----  
**Le championnat a repris.**

**Donc, vous devez à renseigner sur vos comptes MY FFF, vos indisponibilités  
Les indisponibilités tardives, nous oblige a trop de changement sur la gestion des désignations.**

-----  
En cas de manquement,

**Vous vous exposez à une suspension de désignations conformément au règlement intérieur  
de la CDA SAVOIE**

**GROUPEMENT ARBITRAGE – JEUNES ARBITRES (J A D) – SAISON 2023 / 2024**



**Arbitres Jeunes J A D**

Samedi 27 avril 2024

De 8h30 à 12h00



Maison des Sports - Auditorium  
Rue Henri OREILLER  
73000 - CHAMBERY

### Arbitres convoqués :

Melle Fatima EDDOUM (UGINE), Zora LANTZ (LA BRIDOIRE)

Mrs Axel ADRIANO (C A YENNE), Ilyes AIT KHOUYA (NIVOLET), Mathis BARBERA (VILLARGONDRAN), Gabbin BARLET (LA BRIDOIRE), Abdelhamid BELLIR (AIX LES BAINS), Hamza BENKEMOUCHE (J S C), Jason BOUCHER (MONTMELIAN), Nourredinne CHELOUFI (U O A), Yakoub CHINAR (NIVOLET), Mathis COUX (LA MOTTE SERVOLEX), Clément CURNIER (LA MOTTE SERVOLEX), Nathan DE NARDI (J S C), Grégoire, Timothée DONNEAUD (C S F), Mathis DUTERME (AIX LES BAINS), Souhaib EL BAKKALI (C S F), Younes EL BOUZIANI (AIX LES BAINS), Mounir EL BATBOUL (U O A), Khalil FATNI (U O A), Makan FOFANA (C A MAURIENNE), Emeric HALADJAN (J S C), Ismael HAMADI (CHARTREUSE GUIERS), Maxime LA CROIX (BOZEL), Eliott LEMEUNIER (DRUMETTAZ), Shaina MILLIEX (AIGUEBELLE), Paul MOREL (HAUTE TARENTEISE), Habib NEFFATI (LAISSAUD), Raina OMAR MOUSSA (BARBERAZ), Loqman, Safwan OUAALI (LA MOTTE SERVOLEX), Aymen OUTMANI (UGINE), Mateo PAINDAVOINE (PONTOISE), Hugo POINTET (MERCURY), Bryan RAPHAEL (CUINES), Nils ROUX GARCIA (J S C), Zakarya SAYAH (U O A), Hamza SBARTAI (LA RAVOIRE), Rayan SOUIDI (LAISSAUD), Felix TAYLOR (LA BRIDOIRE), Cyril TISSOT (LAISSAUD), Nathan VANDURME (C A MAURIENNE), Adel ZERAIBI (C S F)

### **DATES A RETENIR - SAISON 2023 / 2024**

- Lundi 08 avril, CDA
- Lundi 15 avril, CDA
- Lundi 22 avril, CD, CDA
- Samedi 27 avril 2024, Regroupement Jeunes Arbitres
- Lundi 29 avril, CDA

**COSEEC France**  
*Sols et Equipements Sportifs*

17 Impasse de la pierre à feu  
P.A.E. Les Grandes Vignes  
74330 LA BALME DE SILLINGY  
Tél : 04 50 68 84 28



## COMMISSION FAFA

Mardi 2 avril 2024

### Notes aux clubs FAFA - Transport

#### Note à l'US GRIGNON :

Vous avez déposé une demande d'aide au titre du F.A.F.A Transport sur l'application en date du 1er avril 2024. La saison 2023/2024, pour les aides en matière de transport étant clôturée, votre demande ne pourra aboutir.

Vous devrez, dès l'ouverture de la saison 2024/2025, ressaisir votre dossier avec les pièces demandées sur l'application.

La Commission reste à votre disposition pour tous renseignements

### Notes aux clubs FAFA - Equipement

#### Dossiers en cours – Saison 2023/2024

**APREMONT** – Equipement : main courante  
Dossier transmis aux instances supérieures.

**LE BOURGET DU LAC** – Equipement : drainage  
Validé au niveau régional.

**DRUMETTAZ** – Equipement : revêtement  
Dossier transmis aux instances supérieures.

**LE PONT DE BEAUVOISIN 2** – Equipement : Eclairage  
Dossier validé par la Fédération Française de Football le 31 janvier 2024.  
En cours.

**MONTMELIAN** – Stade de l'Île - Equipement revêtement synthétique  
Dossier transmis aux instances supérieures.

**ST BERON –GAPS Eclairage LED**  
Dossier en cours

**CHARTREUSE – Terrain Entre Deux Guiers** éclairage LED : le dossier est à revoir car la puissance de l'éclairage prévue n'est pas suffisante (devis à reprendre).

\*\*\*\*\*

**Note au club de Saint Rémy** : Nous avons bien pris note de votre projet. Cependant, comme indiqué sur les PV de décembre et janvier, la date butoir pour les dossiers de cette saison était fixée au 31 janvier. Depuis, le budget a été réparti sur les dossiers reçus à cette date. Votre dossier pourra être constitué et étudié sur la saison prochaine, soit à partir du 1er juillet en fonction des critères en vigueur à ce moment-là.



## COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

### Réunion du 2 avril 2024

**Présents élus** : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET

**Présents non élus** : Pierrette CATANIA - Mohamed DAIF - Mario LAURENCIN – Sophie LEFEVRE - Francis MOREL BIRON

## NOTES AUX CLUBS/ARBITRES

### Rappel des règlements concernant les sanctions disciplinaires :

Les sanctions prises lors des rencontres FUTSAL sont à purger en FUTSAL, sauf pour les sanctions de plus de deux matchs fermes. Dans ce cas, elles sont purgées en FUTSAL et en LIBRE.

Les cartons jaunes pris en FUTSAL ne s'additionnent pas avec ceux pris en LIBRE.

Un joueur ayant une suspension en LIBRE devra purger celle-ci en LIBRE. Les matchs joués par son équipe en FUTSAL ne comptent pas.

## REPONSES AUX CLUBS

**CA MAURIENNE** : En réponse à votre mail du 27 mars 2024, nous avons lu et noté.

**F.C. VILLARGONDRAN** : En réponse à votre mail du 2 avril 2024, nous en avons pris connaissance et allons faire le nécessaire.

## POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

*Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.*

Président de la Commission de Discipline,  
Pascal ELHOMBRE

Secrétaire de séance,  
Pierrette CATANIA

## IMPORTANT

**La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.**

**Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline**



ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.

**IMPORTANT** : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être **OBLIGATOIREMENT** justifiée au plus tard le lundi midi. **UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION**. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35 € par personne absente.

**IMPORTANT** : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

**IMPORTANT** : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

### POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

<b>Commission Discipline du 1 avril 2024 - Extraction des sanctions suspensions fermes</b>						
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
01/04/2024	Coupe Futsal/U17	Joueur	ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE	25/02/2024	4 Matches Fermes	08/04/2024
01/04/2024	D1	Joueur	COGNIN SP.	23/03/2024	4 MF dont Auto	24/03/2024
01/04/2024	Cadets U17 D2	Joueur	ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY	23/03/2024	3 MF dont Auto	24/03/2024
01/04/2024	Cadets U17 D2		ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY	23/03/2024	Rappel à l'ordre	08/04/2024
01/04/2024	D3	Joueur	ET.S. LE BOURGET DU LAC	24/03/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	08/04/2024
01/04/2024	D1	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	24/03/2024	2 MF dont Auto	25/03/2024
01/04/2024	Cadets U17 D2	Joueur	F.C. BELLE ETOILE MERCURY	23/03/2024	4 MF dont Auto	24/03/2024
01/04/2024	Cadets U17 D2	Joueur	F.C. BELLE ETOILE MERCURY	23/03/2024	4 MF dont Auto	24/03/2024
01/04/2024	D3	Joueur	F.C. BELLE ETOILE MERCURY	24/03/2024	Auto suffisant	25/03/2024
01/04/2024	Cadets U17 D1	Joueur	F.C. DU NIVOLET	23/03/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	08/04/2024
01/04/2024	D2	Joueur	F.C. SUD LAC	24/03/2024	Auto suff pas rapport arbitre	25/03/2024
01/04/2024	D4	Joueur	F.C. SUD LAC	24/03/2024	Suspendu jusqu'à comparution ou décision	01/04/2024
01/04/2024	Cadets U17 D2		FC DE HAUTE TARENTEISE	23/03/2024	Rappel à l'ordre	08/04/2024
01/04/2024	Cadets U17 D3	Joueur	GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD	23/03/2024	2 MF dont Auto	24/03/2024
01/04/2024	D3	Joueur	U.S. GRAND MONT LA BATHIE	24/03/2024	4 MF dont Auto	25/03/2024
01/04/2024	Minimes U15 D1	Joueur	U.S. LA MOTTE SERVOLEX	24/03/2024	Auto suff pas rapport arbitre	25/03/2024
01/04/2024	D2	Joueur	U.S. MODANE	23/03/2024	Auto suffisant	24/03/2024
01/04/2024	D4	Dirigeant	U.S. ST REMY DE MAURIENNE	24/03/2024	Suspendu jusqu'à comparution ou décision	01/04/2024
01/04/2024	D4	Joueur	U.S. ST REMY DE MAURIENNE	24/03/2024	Suspendu jusqu'à comparution ou décision	01/04/2024



## ANNEXES

- Rencontres
- Amendes
- Barèmes déductions d'impôts des bénévoles
- Demande médaille District Savoie
- Offre d'emploi – FC VILLARGONDRAN

